

La Cotisation Statutaire



Cas 1

Foyer Fiscal non imposable :

aucun changement



LE JUSTIFICATIF DE NON-IMPOSITION
PERMET D'OBTENIR CERTAINES AIDES



Cas 2

Foyer Fiscal imposable :

- Lors de sa première adhésion de la saison sportive, chaque adhérent du foyer réglera 40€ en plus de la cotisation section.
- L'ensemble des cotisations statutaires du foyer viendront en réduction d'impôt 2022.
- Dès la deuxième cotisation section pour chaque adhérent, une diminution par la réduction d'impôt sportive sera effective.

les attestations pour les foyers imposables seront délivrées en début d'année 2023.

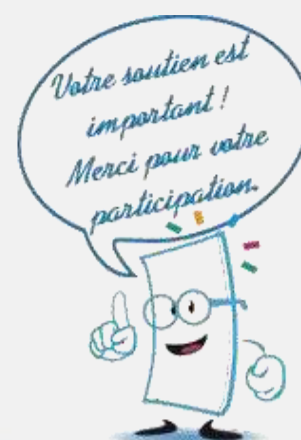




Entente Sportive Caudacienne®

déclarée préfecture du Val-de-Marne n°69-493 – j.o du 6-4-68
Siret n°310 405 105 00035

E.S.C.® – Siège social : Stade Robert Barran, Rue du chemin cert, 94510 LA QUEUE EN BRIE
Email Président : esc-president@live.fr



COTISATION STATUTAIRE E.S.C.® Notice Explicative

- Cette cotisation annuelle statutaire différenciée d'un montant totale de 60€ est décomposée en 20€ (compris dans les cotisations des sections et applicable à l'ensemble des adhérents) + 40€ (complémentaire pour tous les adhérents et ou ayants droits imposable).
- L'E.S.C.® applique la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive, le déterminant choisi pour cette correction sera la non-imposition de la déclaration de revenus de l'année précédente.
- La cotisation statutaire réduite de 20€ incluse dans les cotisations des sections sportives sera appliquée à l'ensembles des adhérents. Hors augmentation annuelle décidée par les sections les cotisations resteront donc inchangées.
- Le Complément à la cotisation statutaire de 60€ (soit 40€) sera appliqué à tous les adhérents (ou leurs ayants droit) imposables, et ce uniquement pour l'une de leurs inscription à une section sportive de l'E.S.C.® (un même adhérent inscrit sur plusieurs sections sportives ne cotisera pas au-delà des 40€)
- Pour bénéficier de l'exonération du paiement du complément à la cotisation statutaire (40€), il suffit soit de fournir une attestation de non-imposition de l'année écoulée, ou de présenter une attestation d'acquiescement de cette cotisation auprès d'une autre section sportive de l'E.S.C.®
- Pour les personnes imposables, une attestation par adhérent de sa cotisation statutaire sera fournie pour la déclaration des revenus de l'année en cours. A minima pour un adhérent imposable l'attestation sera de 60€ versé (20€ + 40€). **La réduction d'impôt sera de 40€** (66% de la somme versée).
- **Tout adhérent qui aurait essayé de contourner la procédure verra son cas présenté en comité directeur, qui pourra éventuellement prononcer son exclusion de l'association.**

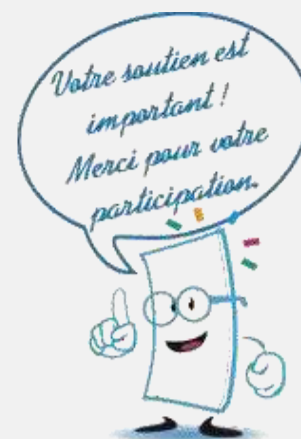
Déroulé Schématique :

Adhésion a une première section sportive de l'E.S.C.®	Adhérent non imposable	Avec attestation de non-imposition	Règlement cotisation section fourniture d'une attestation d'acquiescement de la cotisation ESC® par la section
		Sans attestation de non-imposition	Règlement cotisation section + chèque de caution d'un montant de 40€ qui sera encaissé fin Octobre si non fourniture de l'attestation de non-imposition. Si le chèque était refusé, Il y aura non accès aux installations sportives jusqu'à la régularisation de la situation.
	Adhérent (ou ayants droit) imposable	Règlement cotisation section + complément cotisation statutaire (40€) fourniture d'une attestation d'acquiescement de la cotisation ESC® par la section	
Adhésion à partir d'une seconde section sportive de l'E.S.C.®	Avec attestation d'une section	Règlement de la cotisation Section Uniquement	
	Sans attestation d'une section	Problème - voir avec la section de la première adhésion pour la délivrance d'une attestation d'acquiescement de la cotisation ESC®.	



COTISATION STATUTAIRE E.S.C.®

Notice Explicative



CAS PRATIQUES :

- **Famille A, fait partie d'un foyer fiscal non imposable.**

Chaque membre du foyer fiscal réglera son adhésion à la section comprenant la cotisation statutaire de 20€. La cotisation statutaire complémentaire de 40€ ne sera pas demandée. Aucun certificat pour réduction d'impôt ne sera délivré par l'association.

- **Famille B, fait partie d'un foyer fiscal imposable.**

Chaque membre du foyer fiscal réglera lors de sa première adhésion le complément de 40€ de cotisation statutaire complète. Cependant chaque membre ayant réglé ce complément ne le réglera plus pour une nouvelle adhésion à une autre section, en son nom propre, et pour la même saison sportive concernée. Un certificat pour réduction d'impôt sera délivré par adhérent du foyer fiscal.

Exemple d'un foyer imposable :

- le Papa B s'inscrit à la Boxe, il réglera son adhésion section plus 40€.
- son fils s'inscrit au Judo, il réglera son adhésion plus les 40€.
- Le fils désire aussi s'inscrire au Tennis en plus du judo, il ne réglera plus que la cotisation normale (intégrant les 20 € de cotisation statutaire réduite) sans les 40€.

Pour cet exemple, l'ESC® fournira au papa une attestation pour la réduction de ses impôts d'un montant de 60€, pour le fils, une attestation de 80€ (60€ + 20€), au total le papa déclarera sur sa déclaration de revenus les 60€ de sa boxe, plus les 60€ du judo de son fils et 20€ du tennis de son fils. Application d'une réduction d'impôt de 66% (92€).

2042 RICI
cerfa
N°15637/02
DÉCLARATION REVENUS
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉDUCTIONS D'IMPÔT
CRÉDITS D'IMPÔT

Nom
Prénom
Adresse

7UD
7UF
7UH
7UG
7UJ
7UK
7UL
7UM
7UN
7UO
7UP
7UQ
7UR
7US
7UT
7UV
7UW
7UX
7UY
7UZ

Dons versés à des organismes établis en France
Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 531 €)
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général
Dons et cotisations versés aux partis politiques

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés *sauf option non élites*

Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études
Enfants à charge
Enfants à charge en résidence alternée

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans *nés à compter du 1.7.2011*
Enfants à charge
Enfants à charge en résidence alternée

DECLARANT 1
7AC
7AD
7AE
7AF
7AG
7AH
7AI
7AJ
7AK
7AL
7AM
7AN
7AO
7AP
7AQ
7AR
7AS
7AT
7AU
7AV
7AW
7AX
7AY
7AZ

DECLARANT 2
7BA
7BB
7BC
7BD
7BE
7BF
7BG
7BH
7BI
7BJ
7BK
7BL
7BM
7BN
7BO
7BP
7BQ
7BR
7BS
7BT
7BU
7BV
7BW
7BX
7BY
7BZ

PREL. à charge
7CA
7CB
7CC
7CD
7CE
7CF
7CG
7CH
7CI
7CJ
7CK
7CL
7CM
7CN
7CO
7CP
7CQ
7CR
7CS
7CT
7CU
7CV
7CW
7CX
7CY
7CZ

1^{er} ENFANT
7DA
7DB
7DC
7DD
7DE
7DF
7DG
7DH
7DI
7DJ
7DK
7DL
7DM
7DN
7DO
7DP
7DQ
7DR
7DS
7DT
7DU
7DV
7DW
7DX
7DY
7DZ

2^e ENFANT
7EA
7EB
7EC
7ED
7EE
7EF
7EG
7EH
7EI
7EJ
7EK
7EL
7EM
7EN
7EO
7EP
7EQ
7ER
7ES
7ET
7EU
7EV
7EW
7EX
7EY
7EZ

NOM ET ADRESSE DES BÉNÉFICIAIRES

